

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/388 7 décembre 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

313ème séance plénière

PC Journal No 313, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 388 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2001.